

Réf: Dossier N° 125566

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MAGNICTHI »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 10,
Ilot 102

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 15/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAGNICTHI »

Objet :

- La boulangerie,
- La restauration sur place,
- la vente de tous types boissons,
- L'Évènementiel,
- L'import-export,
- Le Commerce général ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 10, Ilot 102

Dirigeant(s) : Mme N'GUESSAN MARTHE AURINA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06438 du 19/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32187/GTCA/RC/2022 du 19/07/2022

